



Harcèlement et violence

Par Pepe

Bonjour,

J'ai quitté mon ex conjoint l'année dernière, à cause de problèmes d'alcool, de violence, de harcèlement.

Nous étions associés dans un commerce.

Quelques mois après la séparation "personnelle", j'ai quitté l'entreprise en faisant une démission de gérance. Je n'ai pas effectué mon préavis, j'ai "fui".

Mes 2 employés ont également fui 3 jours après ma démission, après que j'ai emmené l'un d'entre eux à l'inspection du travail.

J'ai des témoignages d'inconnus (clients du commerce), de voisins, d'amis.

J'ai lâché tout pour sauver ma peau. En tant qu'indépendante je n'ai pas droit au chômage, juste le rsa.

Mais...

Mon ex conjoint continue de m'envoyer des menaces, malgré une première plainte (soldée par une médiation) pour violence, de nombreuses mains courantes.

Il menace sans cesse de m'attaquer en justice, me dit que je suis tarée, folle...ma grande de 17 ans et moi même avons craqué il y a quelques années et avons fini en hp.

Sa nouvelle employée m'a envoyé un message de détresse en me disant qu'elle craque (on ne se connaît pas).

Nos banquiers, comptable, instits... m'ont dit qu'elles s'étaient senties agressées. Certains avis sur tripadvisor sont "gratinés" sur ses manières de faire.

Il a été condamné pour conduite en état d'ébriété, mais a soudoyé les employés afin qu'ils démarrent l'éthylotest au démarrage.

Bref. C'est déjà bien long, je pourrais écrire encore 1000 pages.

Nous avons une petite puce de 6 ans en résidence alternée.

Aujourd'hui, je ne sais plus quoi faire,

Je veux seulement avoir la PAIX.

J'ai très peur de déposer plainte, est-ce que cela me permettra de vivre mieux avec un Fou furieux pareil?

Je suis seule, désespérée, planquée chez moi, partiellement détruite.

Je ne sais plus quoi faire.

Comme dit plus haut, je ne sais plus quoi faire.

Plus trop confiance en la justice pour déposer plainte.

Merci de votre aide, je suis à bout.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Appelez le 3919.

Ce sera un premier pas pour vous encourager vers des solutions. Mais il ne faudrait pas hésiter à porter plainte, afin de pouvoir être protégée, vous et vos enfants.

La garde alternée semble étonnante dans un tel contexte.

Par Pepe

Merci.

C'est fait depuis bien longtemps.

La seule réponse du 3919, de L'Adavirs, du cidff a été "barrez-vous". Dont acte.

Au Cidff, je me suis entendue dire "c'est trop compliqué quand ça mélange pro et perso".

Pour la petite histoire, j'ai appris il y a 6 mois que mon ex mari, dont je suis séparée depuis plus de 10 ans, avait contacté le 3919 à mon sujet....

Je n'ai plus foi dans les assocés

Par yapasdequoi

Et donc vous auriez foi dans des forums publics et anonymes ? C'est étonnant ...

Par Pepe

Comme dit plus haut, je suis "perdue" et en désespoir

Par yapasdequoi

Et vous ne voulez pas d'aide de la part de ceux dont c'est le métier ?
Alors consultez un avocat.

Par Pepe

Sisi, bien sûr. Mais comprenez qu'après ma première expérience 3919 "ratée", je sois dans la crainte.
D'ailleurs, quand il s'agit de porter plainte ou faire une main courante, j'opte désormais pour le commissariat plutôt que la gendarmerie du village...

Par yapasdequoi

Il n'y a pas de solution miracle. Mais le 3919 donne en général une réponse adaptée au contexte.
Le premier conseil de partir était-il judicieux ? La première étape c'est quand même de se protéger, vous et vos enfants.
Quelle est votre question juridique ?

Par Pepe

Merci
Je vais recontacter le 3919 cette semaine.
En fait, j'aimerais savoir si j'ai suffisamment d'éléments (difficile de les montrer via Internet mais vidéos, photos, témoignages, preuves qu'il "falsifie" des éléments au nez et à la barbe du proc concernant ses alcoolisations, sms...) pour un jour avoir la paix, notamment s'il prend à Monsieur la décision de m'attaquer car je n'ai pas effectué mon préavis de démission de gérance.
Il est tellement manipulateur que j'ai très peur que tout cela me revienne dans la figure.
Donc ma question, les éléments en ma possession suffiront-ils à contrer son éventuelle attaque en justice?
Merci de votre aide.

Par yapasdequoi

Là c'est évident que le forum ne peut pas répondre. Pour une plainte au pénal, toutes les formes de preuves peuvent être acceptées, c'est à l'appréciation du procureur et du juge.
Si vous n'avez pas porté plainte, personne ne peut vous protéger.
Prenez conseil auprès du 3919 et il y a aussi des consultations d'avocats gratuites.
[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>]/[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>]/[url]

Par ESP

Bienvenue,
Vous pourriez déposer plainte auprès du procureur de la République.
Procédez par R/AR en joignant des preuves ou justificatifs.

Par Pepe

Merci.
J'ai déjà écrit au procureur pour lui adresser les preuves qu'il soudoyait les employés pour démarrer son ead en période probatoire.
Je vais aller consulter un avocat, j'ai plus de 600 pages de dossier, même si je n'ai pas droit à l'aide juridictionnelle.
Je dois juste arriver à dépasser mes peurs (le terme est faible, je vis comme un animal traqué)